

L'actualité

groupe UMP

S É N A T

EN BREF

MARDI 8 AVRIL 2003

N°26

FAMILLE

Jean-Louis Lorrain (Haut-Rhin), rapporteur du groupe d'études sur les problématiques de l'enfance et de l'adolescence a rappelé que le groupe d'études avait choisi de travailler, en 2003, sur le thème de l'adolescence en crise, notamment sur ses aspects médicaux, familiaux et sociaux. Précisant que l'adolescence n'apparaissait comme réalité sociale que dans la seconde moitié du XIX^e siècle, il a observé qu'elle est aujourd'hui un âge de la vie à part entière, dont la durée n'a cessé de s'allonger, cette évolution ayant des conséquences certaines sur la société qui fonctionne elle-même aujourd'hui largement selon des valeurs et des comportements propres à cet âge. S'appuyant sur les auditions, le rapporteur a constaté une double évolution : la généralisation d'un certain mal-être identitaire parmi la population adolescente et une violence accrue de la crise que vive une minorité d'adolescents, notamment au travers de comportements tant autoagressifs qu'hétéroagressifs de plus en plus dangereux.

NOMINATIONS

Marcel-Pierre Cléach (Sarthe) en qualité de rapporteur pour établir un rapport d'information sur le logement locatif privé.
Ladislav Poniatowski (Eure) en qualité de rapporteur sur le projet de loi relatif à la chasse et **Hilaire Flandre** (Ardennes), en qualité de rapporteur de la proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion.

ASSISTANTS D'ÉDUCATION

En janvier dernier, **Luc Ferry**, Ministre de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche présentait son nouveau dispositif des assistants d'éducation. Le projet de loi concernant ces assistants répond à plusieurs priorités : améliorer l'encadrement des élèves et en particulier assurer une meilleure prise en charge des enfants handicapés en milieu scolaire, ouvrir ce nouveau dispositif en priorité aux étudiants et enfin donner un véritable statut aux assistants d'éducation qui bénéficieront désormais d'un statut d'agent public.

Le rapporteur **Philippe Richert** (Bas-Rhin) a souligné que la réforme engagée était "nécessaire et incontournable" expliquant que la refonte des dispositifs existants, dans le cadre d'un statut unifié et rénové, donnerait un nouvel élan à une fonction essoufflée. Il a notamment salué les nouveautés suivantes : la validation de l'expérience acquise par l'exercice de la fonction d'assistant d'éducation, l'affirmation du rôle pédagogique des assistants, la modification introduite par l'Assemblée nationale qui consiste à embaucher en priorité les étudiants boursiers, la plus grande implication des collectivités territoriales dans l'organisation et l'encadrement des activités scolaires et un meilleur encadrement des élèves handicapés. Par ailleurs, le rapporteur a regretté que le débat se soit focalisé sur la question des effectifs ou sur des précisions relevant du domaine réglementaire.

MODE DE SCRUTIN

Le Conseil constitutionnel a censuré le seuil de 10 % des inscrits requis pour se maintenir au second tour des élections régionales pour des motifs de forme considérant que le seuil soumis à l'examen du Conseil d'État était de 10 % des exprimés. Pour **Patrice Gélard** (Seine-Maritime) le Conseil constitutionnel vient de censurer la disposition concernant le seuil des 10 % des inscrits requis pour se maintenir au second tour des élections régionales exclusivement pour des raisons de procédure qui n'ont pas été soulevées durant le débat parlementaire, et non pas, parce qu'il porte

Jacques Valade (Gironde), président, a pour sa part indiqué que ce texte fonde un cadre nouveau pour les personnels de surveillance et d'encadrement des élèves. Il a précisé qu'au cours des débats qui auront lieu en séance publique lors de l'examen du projet de loi, le ministre sera appelé à apporter des explications et précisions complémentaires indispensables à la bonne compréhension du dispositif. **Pierre Martin** (Somme) insistera pour que le rôle des assistants d'éducation au sein des établissements soit clarifié et **Jean-Claude Carle** (Haute-Savoie) indiquera qu'il aimerait voir se multiplier les opérations de partenariat avec les collectivités territoriales. Interviendront dans la discussion générale : **Jean-Claude Carle** (Haute-Savoie), **André Lardeux** (Maine-et-Loire) et **Pierre Martin** (Somme).

atteinte au pluralisme, comme certains se plaisent à l'affirmer". Toutes les autres dispositions ont été jugées conforme à la Constitution. Utilisant l'article 10 de la Constitution, le Président de la République a demandé au Parlement une nouvelle délibération de l'article 4 concernant ce seuil. Cette délibération devrait intervenir mercredi 9 avril au Sénat. **Josselin de Rohan** (Morbihan) a déclaré qu'il espérait que la disposition adoptée permettra d'obtenir des majorités stables et cohérentes dans les régions, qu'elles soient de droite ou de gauche.

RÉFORME DE LA PAC

Gérard César (Gironde) présentera les conclusions des travaux de la mission d'information relative à la révision de la politique agricole commune le mercredi 9 avril à 11 h. Après avoir expliqué le contenu de la proposition de réforme présentée par la Commission européenne et rappelé le contexte dans lequel elle s'inscrit, en particulier la perspective de l'élargissement et les négociations agricoles internationales dans le cadre de l'OMC, le rapport dégagera des propositions pour l'avenir de la PAC.

Constatant une recrudescence de l'antisémitisme en France, indiscutablement liée aux conflits au Proche-Orient et en Irak, **Roger Karoutchi** (Hauts-de-Seine) a interrogé le ministre sur les intentions du gouvernement pour l'avenir.

Roland du Luart (Sarthe) a indiqué que dans le cadre des négociations de l'OMC, le dossier agricole est décisif avec la question de la réduction des subventions agricoles. Il a demandé au gouvernement quelles étaient ses intentions pour obtenir un accord final, sans porter atteinte aux mécanismes fondamentaux de la P.A.C.

Laurent Beteille (Essonne) s'est inquiété de la progression de la pédopornographie sur internet, et a demandé au gouvernement quels étaient les dispositifs pour lutter contre ce phénomène et quelles étaient les peines encourues par les détenteurs d'images, par les hébergeurs de site pédopornographiques.

Tenant compte des études qui ont démontré l'effet bénéfique d'une scolarisation précoce, **Georges Mouly** (Corrèze) a demandé au gouvernement, dans quelle mesure les enfants de deux ans pourraient être pris en compte dans les projets scolaires. S'agissant de la lutte contre le cancer, **Alain Gournac** (Yvelines) soulignant que le gouvernement redonne espoir et combativité aux malades en se donnant les moyens de combattre ce véritable fléau avec plus d'efficacité a souhaité connaître les mesures concrètes de ce plan et le calendrier de leur mise en place. **Robert Del**

Picchia (Français établis hors de France) a indiqué que dans le domaine de l'industrie, la coopération franco-allemande est déjà bien établie et a donné naissance à de grands groupes aux succès incontestables. Il a interrogé le ministre de l'industrie sur les relations avec les autres partenaires européens dans ce domaine.

Philippe Marini (Oise), prenant acte de la nouvelle prévision de croissance du gouvernement fixée à 1,3 % du PIB, en a évalué les conséquences sur les recettes et les dépenses de l'Etat. A hypothèse d'élasticité inchangée, il a considéré que la perte de croissance engendrerait des moins-values fiscales de l'ordre de 4,2 milliards d'euros. Il a souligné que la décélération de la croissance aurait également des conséquences automatiques sur certains postes de dépenses liés à la politique de l'emploi et de solidarité du gouvernement. Il a considéré que "l'effet de ciseaux" entre recettes et dépenses ne devra en aucun cas déboucher sur une dégradation du solde des administrations publiques au-delà des 3,4 % du PIB prévu désormais par le gouvernement pour l'année 2003. Dans ce contexte, il s'est félicité tout d'abord de la réaction rapide et transparente du gouvernement consistant, le 4 février 2003 à geler près de 4 milliards d'euros de crédits, et le 14 mars 2003, à annuler 1,4 milliard d'euros de crédits, tout en préservant les marges d'action des ministères régaliens prioritaires et en épargnant, autant que possible, l'investissement. S'il salue l'effort de maîtrise des dépenses du gouvernement, il a constaté que les crédits annulés (1,4 milliard d'euros), qui représentent certes 36 % des crédits gelés

mais seulement 0,52 % des dépenses du budget de l'Etat, risquent d'être insuffisants face aux pertes estimées de recettes fiscales (4,2 milliards d'euros). Il appelle à une forte réduction du volume des reports, de l'ordre de 50 % pour les dépenses ordinaires, pour ne pas pénaliser davantage l'exécution du budget 2003. Il a par ailleurs considéré qu'il convenait d'agir structurellement sur la dépense pour retrouver des marges de manœuvre conjoncturelles : la question du taux de remplacement des fonctionnaires partant à la retraite est donc ainsi clairement posée. Les flux démographiques actuels entraînent la "création d'emplois de retraités qui doivent être compensés sous peine de dérive budgétaire". Selon lui, le taux de remplacement des départs à la retraite ne saurait, compte tenu de la situation budgétaire, excéder 50 % en moyenne en 2004. La montée des risques internationaux – liés tant à la situation très volatile des marchés financiers qu'aux conséquences de la guerre d'Irak – suppose, de la part du gouvernement et du Parlement, l'exercice d'une très grande vigilance et devra se traduire à la fois par de nouvelles initiatives en termes de régulation des crédits et des effectifs, et par une approche structurelle des difficultés rencontrées par les principales économies de la zone euro.

DÉVOLUTION DU NOM DE FAMILLE

La loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille a profondément modifié les règles de dévolution du nom, en cherchant à concilier renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes et stabilité de l'état des personnes. Les parents pourront ainsi choisir le nom de leur enfant, celui-ci prenant soit le nom du père, soit celui de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux. En l'absence de choix, le nom du père s'imposera. Or il apparaît que l'entrée en vigueur de la loi, prévue au 1^{er} septembre 2003 s'avère très difficile, du fait des modifications qu'elle entraîne pour les services de l'état civil et de la nécessité d'apporter certaines précisions au dispositif juridique. C'est la raison pour laquelle **Henri de Richemont** (Charente) a déposé une proposition de loi qui sera examinée le 10 avril 2003 qui, tout en conservant la philosophie du dispositif de la loi relative au nom de famille, c'est-à-dire les nouveaux principes de dévolution du nom de famille, la complète utilement pour conforter la stabilité juridique, et reporte son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005, afin d'assurer sa mise en oeuvre dans de bonnes conditions. De plus, ce texte supprime la possibilité pour le titulaire du nom de le modifier par simple déclaration afin de ne pas porter atteinte au principe de l'immutabilité du nom de famille. Interviendra dans la discussion générale : **Alain Dufaut** (Vaucluse)

LES ETATS-UNIS ET LA RELIGION

En Amérique, la religion est un facteur dominant de la vie politique souligne **Xavier de Villepin** (Français établis hors de France). Le Président Bush est proche de la mouvance protestante du sud des Etats-Unis. La foi est une dimension essentielle de la personnalité du Président. Aux Etats-Unis, aucun candidat présidentiel ne pourrait l'emporter en se déclarant athée. Le Président actuel a réussi là où son père avait échoué : faire de la droite chrétienne un bastion électoral. Il a ainsi consolidé les assises du parti républicain dans le sud des Etats-Unis. Le lien

privilegié entre l'Amérique et Dieu marque la vie politique américaine et les références à la lutte du bien contre le mal abondent. On compte 65 millions de catholiques aux Etats-Unis, soit un quart de la population et de l'électorat. Sur les dernières années, on observe que les catholiques se sont montrés moins fideles au parti démocrate. George Bush a multiplié les gestes en direction de la communauté musulmane américaine. Il s'efforce de distinguer l'Islam extrémiste de l'Islam "religion de paix". Il ne suit donc pas les propos de certains révérends sur l'Islam.